

**Ensemble pour le développement social
des communautés francophones
et acadiennes du Canada**



Mémoire et recommandations déposé à Catherine Scott, directrice générale de la Direction des partenariats de développement social et de lutte contre l'itinérance, EDSC et au Groupe directeur chargé de la co-création de la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale

Présenté dans le cadre de la consultation sur la stratégie d'innovation sociale et de finance sociale

par

***L'Alliance des femmes de la francophonie canadienne
La Commission nationale des parents francophones
La Fédération des aînées et aînés francophones du Canada
La Fédération de la jeunesse canadienne-française
et la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada***

Hiver 2018



Dans le cadre de la Partie VII de la Loi sur les langues officielles (LLO), Emploi et Développement social Canada (EDSC) est tenu d'assurer la promotion du français et de l'anglais et d'assurer ainsi l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et appuyer leur développement.

Le présent mémoire vise donc à appuyer le ministère EDSC afin de lui permettre d'atteindre ses pleines obligations en lien avec la partie VII de la Loi sur les langues officielles.

Réflexions et recommandation au niveau de la composition du Groupe directeur chargé de la co-création de la Stratégie d'innovation sociale et Finance sociale

Nous tenons d'abord à souligner qu'aucune personne provenant des communautés francophones et acadiennes du Canada ne siège sur le groupe directeur sur la co-création d'une Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale.

Comme nous l'avons mentionné dans une lettre envoyée au Ministre Jean-Yves Duclos en août 2017, nous craignons que le groupe directeur finisse par proposer des solutions ou des modèles d'innovation et de finance sociales qui conviennent très bien à des communautés majoritaires au pays, mais qui peuvent s'avérer complètement inadaptés aux besoins et aux particularités des communautés francophones vivant en situation minoritaire. C'est exactement ce que nous avons vécu lors du dernier appel de propositions du programme pancanadien de Nouveaux Horizons pour les aînés qui s'est déroulé au cours de 2015.

Lors de cet appel de propositions, le ministère, en collaboration avec un partenaire intermédiaire, a mis de l'avant un appel de propositions sur l'isolement social des aînés, et ce, en favorisant des demandes de projets axées sur l'approche d'impact collectif. Or cette démarche cadrerait parfaitement auprès de communautés majoritaires, mais ne tenait pas compte des limites des ressources et des données statistiques auxquelles sont confrontés les communautés francophones en situation minoritaire. Nos appréhensions se sont d'ailleurs confirmées puisque tous les groupes qui ont présenté une demande pour un projet pancanadien visant spécifiquement les francophones en situation minoritaire ont obtenu un refus.

Recommandation :

Ainsi pour éviter de mettre en place des stratégies et des modes de fonctionnement ne répondant pas aux besoins des communautés minoritaires, nous proposons :

Qu'une personne provenant des communautés francophones en situation minoritaire soit nommée au sein du Groupe directeur chargé de la co-création de la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale.

Réflexions et recommandation au niveau de la vision proposée par le Groupe directeur

Alors que la vision du Groupe directeur reconnaît dans une certaine mesure la place des communautés autochtones et l'importance de la réconciliation, on ne fait aucune mention de la place des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le document de consultation.

Recommandation :

Que soit inscrit dans la vision du Groupe directeur, la place des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Réflexions et recommandations au niveau des six domaines d'intervention de la Stratégie d'innovation sociale et de finance sociale

1. Capacité et compétences

- a. Dans toutes mesures visant à bonifier le soutien aux entreprises et à l'innovation sociale financées par le gouvernement fédéral, il est toujours important d'examiner comment cela peut s'appliquer aux francophones en situation minoritaire. Présentement, à la lecture des documents du ministère, on semble vouloir accorder une attention toute particulière aux autochtones et aux autres populations vulnérables. Nous sommes parfaitement d'accord à ce qu'une telle attention soit accordée, mais nous croyons que le gouvernement fédéral a des obligations légales d'accorder une attention toute aussi particulière aux francophones en situation minoritaire.
- b. Dans la création ou l'amélioration d'une plateforme en ligne pour centraliser et schématiser les mesures de soutien, il est important d'avoir des lieux de rencontre en ligne où les francophones sont en mesure de se reconnaître et de se sentir à l'aise de partager sur leurs propres réalités, leurs réussites, leurs questionnements et leurs enjeux. Trop souvent, les francophones en situation minoritaire sont invités à se rendre sur des sites où ils ont la forte impression que ceux-ci sont destinés avant tout aux groupes de la majorité et que les initiatives qui leur sont proposées ne s'adressent pas spécifiquement à eux. Pour qu'il y ait un sentiment d'appropriation par rapport à des initiatives de soutien en innovation et finance sociales, il est essentiel de partir de plateformes déjà existantes qui prônent le « par et pour » et où les francophones se reconnaissent et se sentent interpellés. Il faut donc partir de ce qui existe déjà pour consolider et améliorer l'information qui est disponible en ligne. Plusieurs organismes nationaux comme la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), RDÉE Canada, Société Santé en français, la Coopératives et mutuelles Canada de même que les 4 organismes nationaux qui travaillent dans le programme de partenariat pour le développement social (PPDS) ne demanderaient pas mieux que de travailler ensemble et avec le ministère pour consolider une plateforme informatique en innovation sociale.
- c. Il n'est pas évident d'amener les organismes provenant du secteur de la francophonie canadienne à penser en termes d'innovation sociale. Cela nécessite souvent un changement important de culture organisationnelle pour penser en termes de finance sociale, d'entrepreneuriat social ou de

partenariat avec le secteur privé. Notre expérience sur le terrain auprès de la clientèle francophone en situation minoritaire démontre clairement que les exemples ou les bonnes pratiques qui sont parfois utilisés en formation proviennent de la communauté majoritaire et les francophones en situation minoritaire pensent souvent que ces exemples ne peuvent s'appliquer à leur réalité et se sentent ainsi très peu interpellés. Par contre, des initiatives qui proviennent de nos communautés font beaucoup plus réfléchir et procurent un sens d'appropriation et de motivation beaucoup plus grand. Il est également essentiel que les sessions de formation en innovation sociale soient conçues « par et pour » les organismes des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et qu'elles soient offertes par des personnes provenant de ces communautés afin qu'elles répondent de façon adéquate aux questions et aux enjeux des participants

2. Financement et capitaux

Bien que les organismes des communautés aient au cours des années réussi dans une certaine mesure à diversifier leur financement, il n'en demeure pas moins que les francophones en situation minoritaire sont confrontés à des défis de taille :

- Les gouvernements provinciaux et municipaux ne sont pas toujours intéressés à appuyer leur CLOSM.
- Les entreprises privées de la majorité ont rarement un intérêt à créer des partenariats avec les organismes des CLOSM.
- Les entreprises privées de nos communautés existent en nombre très restreint. La plupart sont plutôt partie des petites et moyennes entreprises et n'ont pas nécessairement les moyens de créer ce genre de partenariat.
- L'accès au microcrédit pour les organismes et entreprises à vocation sociale est à peu près inexistant dans nos communautés francophones en situation minoritaire.

Cependant, l'initiative nationale financée par le PPDS de la Feuille de route sur les langues officielles 2013-2018 a permis de mettre sur pied en 2016 une initiative de collaboration entre quatre secteurs clés de nos communautés : soit les jeunes, les femmes, les personnes âgées et retraitées, et les parents francophones. Intitulée *Ensemble pour le développement social des communautés francophones et acadiennes du Canada*, cette initiative de 3,4 millions de dollars sur 32 mois finance plus de 34 organismes nationaux, provinciaux et territoriaux permet la mise en œuvre de 29 projets d'innovation sociale dans les communautés francophones en situation minoritaire partout au pays.

Il est essentiel de reconnaître d'abord et avant tout que l'innovation sociale comporte différentes étapes en termes de développement et d'accomplissement. Il n'est pas vrai qu'en offrant de la formation aux organismes communautaires, ils vont ensuite se lancer automatiquement dans l'entrepreneuriat social, le développement d'entreprises sociales et le partenariat avec le secteur privé. Ces changements de culture organisationnelle nécessitent parfois un long cheminement avant d'arriver à ces étapes ultimes. C'est pourquoi il est essentiel pour le gouvernement du Canada de reconnaître et de définir la finance sociale au sens large du terme comme cela est reconnu dans le cadre de l'initiative *Ensemble pour le développement social des communautés francophones et acadiennes du Canada*. Le gouvernement fédéral reconnaît en effet dans le cadre de cette initiative

que « la finance sociale constitue tout financement qui provient d'autres sources que du gouvernement fédéral. La finance sociale peut être générée par des fonds qui proviennent des gouvernements provinciaux et territoriaux et municipaux, des fondations, du secteur privé, de revenus découlant de la prestation de services ou d'initiatives d'entrepreneuriat social ou de contributions en nature ». En reconnaissant l'apport des autres instances gouvernementales, ainsi que de plusieurs niveaux de financement, cela nous a permis dans le cadre de notre initiative de donner confiance en nos moyens et d'amorcer un changement de culture organisationnelle et de devenir plus audacieux dans nos initiatives. Plusieurs étaient très sceptiques dans la francophonie canadienne que nous pouvions générer de la finance sociale, mais grâce à cette diversité de revenus que nous avons pu intégrer à nos initiatives, cela nous a permis de pouvoir penser autrement et d'envisager le développement de l'entrepreneuriat social et d'accroître le partenariat avec le secteur privé.

Recommandations :

Nous recommandons alors d'adopter la définition de finance sociale suivante :

« La finance sociale est une approche en matière d'investissement qui suppose l'investissement de capitaux provenant de différentes sources autre que du gouvernement fédéral en vue de générer à la fois un rendement financier et un impact social mesurable. La finance sociale mobilise différents capitaux, mais favorise avec le temps des capitaux privés et des capitaux d'œuvre de bienfaisance pour le bien collectif ».

De plus, avoir de la flexibilité dans l'octroi de subventions et financement est essentiel dans une approche axée sur l'innovation sociale et la finance sociale. Le projet *Ensemble pour le développement social des communautés francophones et acadiennes du Canada* connaît du succès parce que les paramètres au niveau des objectifs du programme sont larges et flexibles. Cette souplesse de la part du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux objectifs du programme nous permet de faire preuve d'innovation dans nos approches, partant ainsi d'initiatives venant du terrain plutôt qu'elles soient imposées par le haut. Cela permet également d'avoir des initiatives fondées sur les besoins, les préoccupations, et les particularités de chacune des régions au pays, ce qui contribue à créer un plus grand sentiment d'appartenance aux diverses initiatives mises de l'avant par les organismes. Il est également beaucoup plus facile ainsi de générer de la finance sociale et de créer un réseau de partenaires à travers le pays. C'est pour cette raison qu'il nous a été possible d'amasser plus de 1,2 millions de dollars en finance sociale, en moins de 6 mois de projets, atteignant ainsi plus de 62 % de notre objectif final. Nous tenons à préciser qu'après un an de financement, nous avons également doublé le nombre de partenaires impliqués qui avaient été prévus dans les divers projets à travers le pays.

Par conséquent, il faut éviter de prescrire des paramètres en termes de critères de financement qui pourraient devenir trop rigides et empêcher toute innovation au sein des différentes initiatives. Nous sommes plutôt réticents à certaines approches qui ont déjà été préconisées par le gouvernement fédéral et qui n'ont pas toujours eu les effets escomptés. En effet, l'approche d'impact collectif qui a été préconisée dans certains programmes gouvernementaux a eu souvent pour effet de restreindre la portée des initiatives plutôt que de favoriser la créativité et le développement de l'entrepreneuriat

social. Il faut donc faire bien attention de ne pas cantonner le milieu communautaire dans des approches trop restrictives en favorisant l'atteinte d'objectifs très spécifiques au détriment de l'innovation, la créativité et le développement de nouvelles approches.

Nous sommes d'avis que l'approche intermédiaire constitue toujours une avenue fort intéressante et que le gouvernement fédéral doit continuer à privilégier une telle démarche. Non seulement cette approche a permis dans notre cas de développer plus de 29 initiatives dans plus de 80 communautés francophones en situation minoritaire au pays, mais elle a également permis à des organismes, qui ne se seraient pas qualifiés dans le cadre d'un autre processus d'appel de propositions, de participer à l'initiative et d'entrevoir maintenant des possibilités d'entrepreneuriat social et de partenariat avec le secteur privé. En d'autres termes, l'approche intermédiaire a permis à des organismes « forts », mais également à des organismes « plus faibles », de participer à notre initiative et d'opérer ainsi les changements souhaités – surtout au niveau de la culture organisationnelle – pour pouvoir ensuite développer les habiletés nécessaires pour performer au niveau de l'innovation sociale et de la finance sociale. Il est important en effet que cette nouvelle approche ne devienne pas élitiste et qu'elle continue à bénéficier, non seulement aux organismes qui génèrent facilement de la finance sociale, mais également aux organismes plus petits qui pourraient, à l'intérieur de cette nouvelle dynamique sociale, développer les outils et les habiletés nécessaires en innovation et en finance sociales.

Finalement, en ce qui a trait à la création d'un fonds central pour appuyer l'innovation sociale, nous sommes particulièrement réticents à une telle approche. Nous croyons plutôt qu'il est préférable de voir à la création de plusieurs fonds pour appuyer l'innovation sociale ayant une approche similaire, mais ciblant différentes clientèles. Nous craignons qu'avec un fonds central, cela permette à des acteurs clés d'imposer indirectement leur agenda et de créer un contexte qui convient à la majorité mais qui défavorise des groupes plus minoritaires. Nous croyons que le fait d'avoir constitué un fonds de 4 millions de dollars dans le programme de partenariat pour le développement social spécifiquement pour les groupes minoritaires de langues officielles a été très bénéfique et a permis à de nombreuses communautés au pays et plusieurs secteurs d'intervention sociale de travailler ensemble et de générer de nouvelles initiatives axées sur l'innovation sociale et la finance sociale.

Recommandations spécifiques :

Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait ainsi :

- Assurer le renouvellement du *Programme de partenariat pour le développement social (PPDS)* mis en place par le ministère de l'Emploi et du Développement social Canada (EDSC) dans le cadre du prochain plan d'action sur les langues officielles.
- Poursuivre l'approche intermédiaire « par et pour » les communautés francophones et acadiennes pour assurer leur développement social en misant sur l'innovation et sur la capacité des communautés à générer de la finance sociale.

- Élargir financièrement l’enveloppe du PPDS pour permettre de répondre à de nouveaux enjeux sociaux et de toucher d’autres secteurs clés au niveau du développement et de l’innovation sociale des communautés francophones et acadiennes du Canada.
- Tabler sur les enjeux déjà établis dans le cadre du présent programme de partenariat pour le développement social afin d’assurer une continuité dans le développement social des communautés francophones et acadiennes du Canada.
- Entreprendre un dialogue avec les organismes nationaux membres du Comité de gestion de l’initiative *Ensemble* afin de définir les prochains objectifs du PPDS.
- S’inspirer des réussites et des défis de l’initiative *Ensemble* pour établir les paramètres de la prochaine enveloppe du PPDS. L’initiative sera évaluée en décembre 2018 et produira un plan de viabilité pour permettre d’assurer des suivis tangibles et mesurables.

3. Accès aux marchés

En ce qui a trait à l’accès au marché, il est entendu que c’est parfois un des plus grands défis auxquels font face nos organismes et nos communautés dans le cadre de cette nouvelle approche d’innovation et de finance sociales. Il n’est pas évident pour les organismes des CLOSM d’avoir accès à des marchés potentiels et compétitifs au niveau financier et au niveau de l’approvisionnement.

Recommandations :

Nous croyons que ce sont les organismes qui détiennent la clef de la solution aux défis rencontrés dans ce domaine. En ce qui concerne l’attraction des capitaux, il faut d’abord faire confiance aux groupes communautaires. On a parfois tendance à sous-estimer la capacité de ces organismes à générer de la finance sociale. Nous sommes particulièrement étonnés dans notre initiative « *Ensemble pour le développement social des communautés francophones et acadiennes du Canada* » de constater à quel point les groupes ont quand même une grande capacité à générer des fonds provenant de leur gouvernement provincial ou territorial, des municipalités, des fondations et du secteur privé. Ce qui demeure le plus difficile, c’est d’aller chercher des partenaires du secteur privé pour des investissements plus substantiels. Il serait essentiel alors d’avoir davantage d’appui et d’accompagnement ainsi que des conseils techniques de la part du gouvernement fédéral.

Nous croyons que la Banque de développement économique (BDE) devrait jouer un rôle plus important auprès des organismes sans but lucratif pour les accompagner et les appuyer dans ce genre de démarchage. Présentement, la BDE semble se tourner exclusivement vers le secteur privé. Les groupes communautaires pourraient grandement bénéficier d’un soutien plus important de la part de la Banque de développement économique.

Finalement, nous invitons le Groupe directeur de s’inspirer des modèles d’actions et des travaux de recherche entrepris par le Centre de recherche sur les Innovations sociales (CRISES) de l’UQAM. Il

existe tout un écosystème bien développé au Québec en ce qui concerne la finance et l'économie sociales. Le Québec est un modèle à travers le monde et nous croyons que le Groupe directeur sur la Stratégie d'innovation sociale et finance sociale gagnerait à établir une étroite collaboration avec les personnes ressources et les expertises du CRISES en matière d'innovation sociale et de finance sociale.

4. Environnement politique et règlementaire

Comme nous l'avons mentionné précédemment, tout comme les paramètres de financement, les politiques et les règles liées aux programmes de subventions et de contribution doivent être flexibles et tenir compte des spécificités et des besoins des communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire.

Recommandation :

Nous recommandons qu'il y ait plus de flexibilité dans les communications. Dans le cadre de notre initiative *Ensemble*, nous avons remarqué que les procédures d'approbation des communications statuées par la clause 21.3 de la politique du Conseil du Trésor sont peu profitables au bon fonctionnement des communications des projets financés par l'Initiative. En effet, le fait de demander aux organismes sous-bénéficiaires d'*informer le Canada quinze (15) jours ouvrables à l'avance de toutes activités de communication* a pour effet d'alourdir la charge administrative demandée aux organismes sous-bénéficiaires. Bien que la collaboration avec l'agente de programme soit très rapide, efficace et d'une aide précieuse, cette politique a découragé plusieurs organismes sous-bénéficiaires.

« (...) ce processus d'approbation avec deux semaines de délai avant la diffusion représente un obstacle important à la réalisation du projet. À la vitesse où nous communiquons dans le monde d'aujourd'hui, si nous devons faire face à un délai de 15 jours chaque fois que nous devons communiquer officiellement, nous serons rapidement dépassés. Le projet avancera plus rapidement que les communications et nous avons besoin des communications pour faire avancer le projet. Cela nous place dans une double contrainte (...) ». (Citation provenant de la gestion d'un organisme sous-bénéficiaire du projet *Ensemble*)

Nous souhaitons donc que le gouvernement ait une plus grande confiance envers les organismes. Ces derniers pourraient être tenus d'envoyer leurs activités de communication mais les délais de 15 jours ouvrables devraient être réévalués et le gouvernement devrait avoir plus de flexibilité à ce niveau. De plus, le gouvernement du Canada devrait uniformiser la procédure de reconnaissance du bailleur de fonds, lorsque deux programmes provenant du même ministère sont sollicités dans une activité. Nous proposons également que la phrase de reconnaissance soit plus générale et soit identique pour tous les ministères.

5. Transfert de connaissances, données et mesure de l'impact

Présentement, il est difficile d'obtenir des données tangibles pour mesurer l'impact social et collectif dans nos communautés francophones en situation minoritaire. Les communautés francophones et

acadiennes sont dispersées sur l'ensemble du territoire canadien. À quelques exceptions près, les membres des communautés ne sont pas concentrés dans une aire géographique donnée. Il est donc beaucoup plus difficile d'obtenir des données statistiques crédibles et spécifiques aux communautés francophones en situation minoritaire. Ainsi, les outils de mesure, les mécanismes et les statistiques que nous avons actuellement ne nous permettent pas de se positionner par rapport à l'ensemble de la population majoritaire.

Recommandations :

Comme nous l'avons exposé dans la lettre acheminée au ministre Jean-Yves Duclos, cette situation a occasionné des inégalités dans l'octroi de fonds au programme pan canadien de Nouveaux horizons pour les aînés. En effet, lors du dernier appel de propositions du programme pancanadien de Nouveaux Horizons pour les aînés, on a ainsi appliqué lors de ce processus d'appel de propositions un modèle d'impact collectif axé sur l'innovation sociale qui cadrait parfaitement auprès des communautés majoritaires et qui négligeait complètement les limites des ressources et des données auxquelles sont confrontés les francophones en situation minoritaire. Soulignons ici que l'approche d'impact collectif nécessite d'avoir accès à des données populationnelles auxquels les groupes de la majorité ont souvent accès, alors qu'elles sont inexistantes pour les groupes minoritaires francophones à l'heure actuelle.

La révision des programmes gouvernementaux en fonction de l'impact social exclut d'entrée de jeu l'accès pour les communautés francophones et acadiennes entre autres parce qu'il est à peu près impossible d'obtenir les données probantes nécessaires à la mesure de progrès et d'impact. En fait les gouvernements collectent très peu de statistiques spécifiques aux CLOSM.

Les enquêtes gouvernementales ne posent pas de question sur la langue des participants. Il est donc impossible de connaître avec précision la situation de nos communautés face à un enjeu donné. Nous devons nous contenter de fonctionner avec des indices de progrès différents. Par exemple, on peut mesurer le nombre de services offerts et le nombre de clients / usagers, mais il est quasi impossible d'aller plus loin et mesurer l'impact que ces services ont sur chacun des clients desservis.

Il est donc essentiel de donner les moyens aux communautés en situation minoritaire de définir des mesures d'impact social pour lesquelles il sera possible de générer des données tangibles, viables et mesurables, et adaptés aux réalités des communautés francophones en situation minoritaire. À cet effet, nous croyons que la démarche proposée récemment par le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC) peut inspirer un grand nombre de communautés francophones en situation minoritaire. Ainsi, il est important que des fonds soient disponibles pour permettre à des groupes et des organismes francophones en situation minoritaire d'effectuer des études afin qu'ils puissent se donner les moyens de définir des mesures d'impact social qui tiennent compte des particularités et des besoins des communautés en situation minoritaire. Il est essentiel également de ne pas imposer ces mesures d'impact, mais plutôt d'appuyer financièrement et collaborer avec les communautés et les organismes afin de les accompagner pour qu'ils puissent développer eux-mêmes leurs propres mesures d'impact.

Il serait important également d'engager d'autres ministères à travailler de concert avec les communautés de langues officielles en situation minoritaire. En effet, pensons à Statistique Canada, le Conseil du Trésor, la Banque du Canada, Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

Nous recommandons également de :

- Reconnaître le rôle des acteurs nationaux de concertation comme facilitateurs et modérateurs dans le partage d'information et de données, et la création de partenariats. Par conséquent, ces organismes devraient être appuyés financièrement par le gouvernement.
- Renforcer les capacités des communautés en matière de collecte de données.
- Accroître les études et enquêtes sur des enjeux reliés à la population canadienne se donnent les moyens d'inclure une ou des questions linguistiques visant à reconnaître la langue officielle d'usage des répondants. Pour certains enjeux clés, il serait important que les ministères prévoient faire des suréchantillonnages dans nos communautés.
- Établir des normes communes de mesure de l'impact social. Soit le nombre de citoyens rejoints, la finance sociale recueillie, et toutes autres mesures à définir avec les acteurs terrains et organismes des CLOSM.

6. Mobilisation et sensibilisation

Nous croyons que la création d'une table nationale sur l'innovation sociale est une excellente idée afin de mettre en place un espace de dialogue et de collaboration entre tous les secteurs d'activités au pays. Toutefois, il serait primordial d'assurer la présence et la représentation stratégique des acteurs provenant des CLOSM.

Recommandations :

Nous croyons qu'il serait important d'assurer un financement spécifique aux CLOSM afin de favoriser la mobilisation des groupes et organismes des différents secteurs autour de l'Innovation sociale et la finance sociale. En effet, cette mesure permettrait de leur donner les moyens pour faire ressortir les points communs entre les organismes de CLOSM afin qu'ils puissent agir de façon stratégique et se mobiliser. De plus, ce financement permettrait le développement de conférences ou forums, endroits privilégiés pour permettre aux organismes des CLOSM de se mobiliser autour de la question de l'innovation sociale et la finance sociale à la grandeur du pays.

Nous croyons qu'il serait également important d'assurer une visibilité des divers projets et initiatives d'innovation sociale dans tous les médias au pays et avoir du financement pour permettre la diffusion dans les médias locaux et régionaux. On doit également pouvoir créer des événements publics en mettant à l'avant-scène des initiatives modèles et en décernant des prix d'excellence.

Réflexions et recommandation au niveau de loi-cadre :

Il semble que nous sommes encore loin de l'élaboration d'une loi-cadre pour appuyer l'innovation sociale et la finance sociale. Lorsque nous considérons qu'un pan essentiel de l'identité canadienne a été systématiquement écarté depuis le début des discussions sur ces questions, nous croyons qu'il serait plus approprié pour le ministère EDSC et le Groupe directeur de recommander une réévaluation de la situation avant de mettre en place une Loi-cadre sur l'innovation sociale et la finance sociale. Cette nouvelle étape permettra de prendre réellement en compte les communautés de langue officielle en situation minoritaire et, possiblement d'autres groupes qui ont été écartés de la réflexion actuelle, soit par manque de capacité ou par manque de reconnaissance.